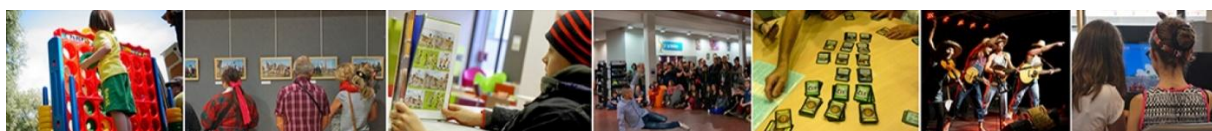


PROJET CULTUREL

Communauté de communes Moselle et Madon



PREAMBULE

Ce que contient ce document

Ce document présente les axes de travail développés par la communauté de communes Moselle et Madon en matière culturelle et les objectifs qui y sont liés. Ces axes de travail se traduisent par des actions menées par les agents des services culturels, par la gestion d'équipements et par l'accompagnement de projets locaux. Ils s'intègrent dans le projet de territoire de la communauté de communes Moselle et Madon

Ces axes de travail sont précisés par :

> UNE NOTE DE CADRAGE GENERALE SUR LA POLITIQUE CULTURELLE SOUHAITEE PAR LES ELUS

> LE PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA FILOCHE

> LES PROJETS DE SERVICES

- Médiathèque
- Multimédia,
- Ludothèque
- Action culturelle

> LE REGLEMENT DU FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

> LE CONTRAT D'OBJECTIFS PASSE AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE MOSELLE ET MADON

> LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASSEE AVEC LA COMPAGNIE HISTOIRE D'EUX

SOMMAIRE



NOTE DE CADRAGE GENERAL	P.4
PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA FILOCHE	P.7
LES PROJETS DE SERVICES	P.12
Médiathèque	P.13
Multimédia	P.18
Ludothèque	P.23
Action culturelle	P.30
ACCOMPAGNER LES PROJETS LOCAUX	P.34
Fonds d'initiatives culturelles	
APPRENTISSAGE MUSICAL	P.37
Ecole de Musique Moselle et Madon	
FAVORISER LA CREATION	P.40
Résidences à la Filoche	
Résidence à la Fabrique des Clairs Chênes	
ANNEXES	
Moyens à disposition	P.43
Règlement FIC	P.47

NOTE DE CADRAGE

Dans le cadre du défi que s'est lancé la CCMM, mettant l'habitant au cœur de ses projets et souhaitant dessiner un territoire de vie solidaire et citoyen où les objectifs sont la qualité de vie et l'égalité des chances pour tous.

La CCMM a ainsi procédé en 2017 à une analyse des besoins sociaux qui ont fait ressortir des besoins dus à l'évolution de notre population mais également dus aux nouvelles offres technologiques.

La CCMM a toujours souhaité développer des services à la population dans le domaine culturel pour favoriser la cohésion sociale et ce dès le début des années 1990 la politique de lecture publique a été amorcée.

la CCMM a su faire face aux nouvelles demandes en diversifiant ses offres et avec la création d'un réseau de bibliothèques qui a connu une montée en puissance régulière pour atteindre aujourd'hui un véritable réseau permettant une desserte plus équilibrée du territoire composé d'une médiathèque centrale, de 5 médiathèques en réseau (Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Méréville, Pulligny et Richardménil.....). La CCMM compte également des sites d'animations culturelles où sont également maintenus du prêt de livres autogéré (Maron, Frolois et Viterne).

Les objectifs poursuivis sur 2018-2021 resteront en grande partie inchangés et les trois axes du précédent projet maintenus mais réorientés en fonction des nouveaux choix et besoins.

Accessibilité au plus grand nombre

La priorité sera donnée en direction de la jeunesse afin de répondre au souhait d'offrir une égalité des chances pour ces adultes de demain. La lecture étant la condition d'accès à toutes les connaissances. Priorité qui ne doit pas faire abstraction des autres publics en particulier les publics empêchés et/ou éloignés de la culture afin de poursuivre la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme.

Une politique tarifaire attractive qui pourrait encore être améliorée (gratuité pour les habitants du territoire).

Des horaires d'ouverture variés permettant à la structure d'accueillir le « tout public » mais également des accueils dédiés à des groupes : écoles, centres de loisirs, demandeurs d'emploi, migrants, réseau assistantes maternelles, structures d'insertion... en maintenant un accueil de qualité.

Une offre culturelle diversifiée et décloisonnée pour répondre aux attentes des publics : **médiathèque** comportant des documents variés : livres, CD, DVD, BD, presse...), **ludothèque** plus particulièrement destinée aux familles, **offres multimédia** ludiques, éducatives,

découverte des nouvelles technologies et formatrices et **des évènements** éclectiques permettant de découvrir **des formes de spectacles** non usitées par le public du territoire ou renforçant la cohésion sociale.

Aujourd'hui la société évolue :

Les besoins des familles changent : elles sont en demande de rencontres à travers des activités parents-enfants qui sont à promouvoir ou d'information à travers des conférences-débats. Une demande d'offre adaptée au public adolescent dans un lieu culturel comme la Filoche a été fléchée lors de l'analyse des besoins sociaux.

La population vieillit : permettre un accès à l'offre culturelle plus large en consolidant le lien social (conférences-débats, spectacles en journée, portage de documents)

Face au numérique un accent particulier doit être mis afin que la fracture numérique n'accentue pas la fracture sociale.

Cette accessibilité au plus grand nombre ne peut se réaliser que par une bonne connaissance des services et grâce à des supports de communication variés.

Un équipement territorial qui doit développer des collaborations avec les différents acteurs locaux ou professionnels du territoire

La Filoche, outre un lieu de culture doit être un lieu de vie, d'échange et de cohésion pour tous les publics. Elle doit poursuivre le **développement d'ateliers ou de travail sur un projet avec les écoles**. Aujourd'hui l'offre est égalitaire pour toutes les écoles, mais elle n'est pas équitable en raison de l'éloignement pour certaines écoles de la Filoche et des coûts de transport nécessaire (étudier une prise en charge par le budget culture d'un nombre de déplacements afin que tous puissent en bénéficier)

La CCMM souhaite ancrer de manière pérenne l'enseignement musical sur son territoire en apportant son soutien financier à l'Ecole de Musique Moselle et Madon (E3M). Aujourd'hui cette école, outre un enseignement de qualité dispensé par des professionnels, anime musicalement le territoire au travers de sa tournée et de sa participation aux événements locaux.

De la même manière **la CCMM apporte son soutien à la création** avec l'accueil en résidence d'une compagnie théâtrale qui peut apporter son conseil aux initiatives locales, participer à des projets scolaires ou offrir des spectacles. La médiathèque assure également cette promotion par la programmation d'artistes locaux.

Par l'intermédiaire du **Fonds d'Initiative Culturel (FIC)** la CCMM apporte son concours à la réalisation d'animations culturelles portées par des associations du territoire. Ce dispositif connaît aujourd'hui un franc succès, la qualité va grandissant, le public est au rendez-vous et il mérite d'être poursuivi, voire amplifié.

La diffusion des offres culturelles doit également s'appuyer sur le réseau des médiathèques (circulation d'expositions, décentralisation de conférences-débats et sur les associations

locales... Et **mener des actions hors les murs** de la Filoche. Ces offres doivent être, le plus souvent possible, construites de manière transversale entre les différents services de la Filoche afin d'amener le public sur un autre axe de découverte que celui fléché en entrée.

L'équipe professionnelle de la Filoche continue de développer des collaborations avec les professionnels du territoire : acteurs sociaux, animation jeunesse, insertion, demandeurs d'emploi, enseignement et a développé un partenariat étroit avec la médiathèque départementale. Elle peut faciliter de nouveaux partenariats entre les collectivités et acteurs du territoire (ex : résidence d'artistes en milieu scolaire, maisons de retraite...).

Complémentarité des services pour des projets transversaux

La Filoche est un élément incontournable dans l'animation du territoire : Cet outil doit favoriser l'accès à la culture sous toutes ses formes, l'échange, les rencontres entre les habitants du territoire et aider à l'émergence de projets. La médiation doit être soutenue et prend ici toute son importance en visant à mettre en relation un public avec une offre culturelle qui doit tendre vers un double objectif de démocratisation et de démocratie culturelle en mettant en avant des expressions culturelles populaires. Il faut aller chercher l'autre sur des thèmes qui peuvent le mobiliser pour l'amener vers le livre.

Les projets des services, s'ils ne sont pas toujours similaires, se doivent d'être complémentaires et peuvent émaner de groupes de travail ou être en lien avec les commissions culture et lien social.

Les cycles thématiques doivent permettre l'implication de chaque service, de même que les accueils de groupes et ce type de fonctionnement mutualisé doit être un objectif constant où toutes les compétences des différents métiers présents à la Filoche permettent une offre culturelle riche, variée et accessible à tous.

PROJET D'ETABLISSEMENT

LA FILOCHE



Le projet d'établissement constitue la feuille de route de l'équipement, les objectifs généraux que la structure se donne et les moyens généraux pour les atteindre.

AXE 1 : ACCESSIBILITÉ AU PLUS GRAND NOMBRE

Un projet qui s'apparente au mouvement d'éducation populaire

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Une politique tarifaire incitative et accessible à tous (de gratuit à 10€/an pour l'ensemble des services)
- Des évènements culturels gratuits
- Un bâtiment ouvert à tous et des ressources consultables sur place gratuitement
- Des ressources proposées et des actions menées pour tous les âges
- Des projets menés spécifiquement pour le public le plus éloigné de la culture et les publics fragilisés
- Des actions et des ressources variées pour des publics aux attentes diverses (de public loisir à public motivé)
- Des heures d'ouverture adaptées aux rythmes variés de la population
- Un site internet ergonomique et adapté à tous les terminaux, regroupant les informations pratiques et la majeure partie des ressources de chaque service ainsi qu'une fonction de réservation de ses places à distance
- Une promotion large et régulière de l'offre culturelle par des moyens de communication variés et accessibles à tous
- Une démarche active de médiation-communication en direction des structures locales et des publics associés visant à faire découvrir l'établissement
- Des locaux conformes à la réglementation 2007 pour les personnes handicapées
- Un bâtiment desservi par le réseau de transport en commun communautaire

AXE 2 : CONSTRUIRE LES CITOYENS DE DEMAIN

*Un projet qui s'inscrit dans le projet social communautaire
Un travail assis sur les valeurs humanistes du projet politique global*

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Un travail prioritaire en direction de la jeunesse (0-16 ans)
- Des collaborations appuyées avec les acteurs de l'éducation et de l'animation
- Un travail collaboratif avec les animateurs adolescents de la communauté de communes
- Des actions visant à réduire les premières inégalités entre les enfants (accès au langage, éveil culturel...)
- Les axes du développement durable (social, économique et écologique) comme éthique générale aux projets menés à destination des plus jeunes
- Une dimension d'éco responsabilité prégnante dans les actions menées
- Des actions pédagogiques visant à renforcer la cohésion sociale de demain notamment par la collaboration entre les enfants

AXE 3 : ANCRAGE TERRITORIAL

Un établissement au service du projet de territoire

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Un établissement qui fonctionne en réseau avec 5 médiathèques de village
- Des actions développées hors de la Filoche, dans les communes du territoire
- Une implication bénévole d'habitants du territoire dans la vie des services culturels
- Une équité de traitement des communes du territoire
- Des collaborations recherchées avec les partenaires locaux et des liens faits régulièrement avec les initiatives locales
- Des accueils et des projets réguliers menés avec les écoles du territoire
- Des accueils et des projets spécifiques menés avec des structures et acteurs locaux : structures d'animation et d'éducation populaire, d'accueil des personnes âgées, de la petite enfance, lié à insertion et l'emploi, au tourisme, au médico-social...
- Une programmation ouverte à des projets portés par des associations ou co-portés avec elles
- Une programmation valorisant des talents artistiques locaux
- Une prise en compte de l'existant dans l'optique d'apporter une offre culturelle complémentaire
- Un bâtiment qui accueille régulièrement des rencontres et événements portés par des acteurs locaux

AXE 4 : APPROCHE TRANSVERSALE

*Un espace culturel dont l'offre est pensée au sein des commissions culture et lien social
Une dynamique d'établissement hybride qui s'apparente à celle des tiers-lieux culturels*

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Des cycles de programmation thématiques permettant l'implication de chaque service dans les propositions faites au public
- Des liens réalisés entre les contenus multimédia, ludothèque, médiathèque et expositions
- Des accueils de groupes mutualisés entre les services médiathèque, ludothèque, espace multimédia et actions culturelle
- Une approche par public permettant des actions co-constituées
- Une complémentarité de l'offre culturelle de chaque service permettant de couvrir le domaine du divertissement jusqu'à l'apprentissage
- Un programme culturel, un site internet et un guide de l'utilisateur unique
- Des passerelles entre chaque service facilitées par une inscription unique et une carte d'adhésion commune
- Une circulation des publics d'un espace à l'autre favorisée, incitée et accompagnée

PROJETS DE SERVICES

MEDIATHEQUE

MULTIMEDIA

ACTION CULTURELLE

LUDOTHEQUE



Les projets de services constituent les feuilles de route pour chaque domaine d'intervention.
Ils décrivent les axes de travail, missions et objectifs prioritaires.
Ils formalisent par écrit les orientations choisies.

MEDIATHEQUE



OBJECTIFS GENERAUX

- > Contribuer à la diffusion d'œuvres culturelles, de savoirs et d'informations
- > Favoriser la formation à travers des collections culturelles et des accès numériques
 - > Se positionner comme lieu de ressource et de lien social sur le territoire
 - > Participer à l'animation culturelle du territoire

Axe 1 : Fonctionner en réseau

Mutualiser les collections à l'échelle de 6 équipements et favoriser leur circulation

- La médiathèque de la Filoche comme tête de réseau
- 5 médiathèques de proximité, antennes locales à Bainville-sur-Madon, Méréville, Flavigny-sur-Moselle, Pulligny et Richardménil
- Une carte unique d'emprunt pour tous les lieux
- Un catalogue commun accessible en ligne
- La réservation et le retour possible des documents dans n'importe quel lieu du réseau grâce à un système de navette de documents hebdomadaire

Développer une programmation culturelle à l'échelle des 6 équipements

- Proposer des rendez-vous réguliers et des événements ponctuels à la médiathèque la Filoche et dans les antennes du réseau
- Considérer les bibliothèques de village comme des lieux culturels de proximité
- Faire évoluer les médiathèques en « point culture » : accès à des jeux, expos, documents, contenus multimédia lieu de rencontre et de convivialité dans les communes...
- Renforcer l'accompagnement des bénévoles sur le volet animations culturelles
- Améliorer le travail préparatoire des animations : mutualiser les outils et les ressources
- Fédérer les bibliothèques au travers de la programmation, notamment dans le cadre des cycles thématiques

Renforcer les relations et l'articulation entre les professionnels et les bénévoles

- Permettre l'implication des bénévoles dans la programmation, notamment dans le cadre des cycles thématiques
- Réunion trimestrielle avec les bénévoles
- Participation mensuelle de professionnels aux permanences assurées par les bénévoles
- Développer les outils de liaison entre professionnels et bénévoles
- Programmer régulièrement des formations pour les bénévoles (jeunesse, acquisition, logiciels, élaboration d'animations, échanges d'expériences)
- Mieux structurer la participation des bénévoles dans les tâches bibliothéconomiques

Poursuivre le partenariat avec la Médiathèque Départementale

- Améliorer avec elle la formation des bénévoles et des salariés
- Structurer la rotation des collections avec la participation des bénévoles
- Développer les accueils d'auteurs/réalisateurs par le biais des dispositifs du conseil départemental
- Mieux utiliser ses ressources (documents pour les cycles culturels, expositions, matériels d'animation...)

Axe 2 : La jeunesse comme public privilégié

Développer des habitudes de fréquentation pour la petite enfance

- Enrichir les séances en introduisant de nouvelles formes narratives
- Développer les collaborations avec la ludothèque
- Proposer des séances de découverte de livres et jeux mutualisées « On lit on joue » à destination du tout public et des groupes petite enfance dans les médiathèques et structures petite enfance axés sur la lecture individualisée et l'observation du petit enfant
- Poursuivre les séances « Bébés lecteurs » à la Filoche et dans les antennes avec les bénévoles

Sensibiliser et former les personnes « relais » de la petite enfance

- Poursuivre la formation des professionnels de la petite enfance
- Poursuivre le projet d'accès au langage pour les plus petits, co-animé avec service cohésion sociale
- Développer un fonds parentalité en collaboration avec la ludothèque
- Développer des rencontres de sensibilisation aux collections et aux contenus à destination des parents et des enfants

Dynamiser les collections enfance

- Valoriser les ressources et les faire connaître aux partenaires et aux publics
- Accentuer la formation des bénévoles à la médiation et aux collections
- Etablir des bibliographies multisupports à destination des usagers (sélections présentées sur catalogue en ligne, via Facebook, sur place, avec implication des usagers, via marqueurs...)
- Participer à la réalisation du coup de Fil, fascicule de valorisation des documents de la Filoche
- Soutenir la réussite éducative des 6-12 ans : fonds « soutien scolaire et réussite éducative, développer l'accueil d'associations et des créneaux dédiés à l'aide aux devoirs à la Filoche, articuler l'offre avec les programmes de l'Education Nationale (écoles élémentaires et collèges)
- Développer des habitudes de fréquentation par l'accueil de groupes : Classes, centres de loisirs, TAP ...
- Mettre en place des accueils en lien avec les collections dans le cadre des cycles thématiques
- Mettre en place des accueils découverte et prêt de livres pour permettre l'appropriation des collections

Développer des rencontres et susciter la curiosité par des actions culturelles

- Développer des rendez-vous réguliers sur : Heures des histoires, heures numériques, projections de films, coups de cœur goûter, concerts jeune public
- Inviter des auteurs, illustrateurs régulièrement dans le cadre des cycles thématiques
- Proposer des RDV qui allient écriture et format numérique en lien avec l'espace multimédia

Axe 3 : Travail en direction des adolescents

Rendre la médiathèque synonyme d'échanges et de convivialité

- Mettre en place des accueils des collèves s'appuyant sur des collections ciblées
- Construire des actions de médiations attractives : films et musique, fiction, numérique
- Impliquer les adolescents et susciter leur participation dans des projets culturels
- Etablir des bibliographies multi supports adaptées : soutien au travail scolaire, découverte des genres musicaux et d'univers culturels...
- Participer à la réalisation du coup de Fil, fascicule de valorisation des documents de la Filoche

S'appuyer sur des relais et travailler en collaboration

- Collaborer avec les animateurs ados en réseau de la CCMM et avec les adolescents eux-mêmes
- Monter des projets en lien avec les acteurs de l'animation
- Travailler en lien avec les documentalistes des collèves
- Proposer des sélections des ressources à destination des personnes relais

Axe 4 : Le public adulte

Développer des habitudes de fréquentation par l'animation des médiathèques

- Développer des rendez-vous réguliers dans les médiathèques : coups de cœur café
- Programmer régulièrement des rencontres d'auteurs ou d'autres intervenants
- Proposer des événements dans le cadre de la programmation thématique, et en lien avec d'autres services (rendez-vous multimédia notamment)
- Développer des ateliers d'écriture et des rendez-vous lecture à voix haute

Dynamiser les collections

- Mettre en place des sélections thématiques en lien avec les cycles
- Rendre visibles les nouveautés des collections
- Proposer régulièrement des tables thématiques en lien avec l'actualité
- Proposer des actions de médiation autour du cinéma et de la musique
- Etablir des bibliographies multi supports à destination des usagers
- Former et faire participer les bénévoles aux collections et à la médiation des collections.
- Développer des fonds attractifs et régulièrement renouvelés
- Participer à la réalisation du coup de Fil, fascicule de valorisation des documents de la Filoche

Axe 5 : Les publics fragilisés

Développer des actions spécifiques pour des publics particuliers

- Travail avec les personnes âgées en maison de retraite : lectures, sélection terroir et histoire
- Travail avec les personnes non francophones : faciliter l'apprentissage du français, échanges culturels, favoriser le mélange des publics
- Travail avec les personnes en situation de handicap : social, moteur, mental
- Mettre en place des accueils de groupes multi supports et multiservices

S'appuyer sur les relais professionnels et bénévoles des structures du territoire

Foyer Clerbout, Centre Parisot, Ehpad, association d'anciens, groupe d'entraide mutuel, Foyer Aristide Briant, secours populaire ...

Maintenir des liens de fréquentation et du lien social

- Développer la mixité dans les accueils de groupe : public de l'institution/public hors institution

Axe 6 : Parfaire l'organisation du service

Poursuivre la structuration du service pour une meilleure lisibilité et efficacité

- S'adapter aux changements de configuration du service et optimiser les ressources humaines
- Continuer à développer les compétences internes par la formation et l'échange de pratiques
- Formaliser les relations de transversalité et de collaborations inter services
- Prioriser les interventions, les planifier annuellement, les formaliser et les évaluer
- Parfaire l'organisation des réunions d'équipe : par domaines d'acquisition, projet, public

MULTIMEDIA



OBJECTIFS GENERAUX

- > Développer les pratiques multimédia et accompagner les publics dans la e-société
 - > Participer à la formation des usagers
- > Se positionner comme lieu de ressources, de jeux et de lien social sur le territoire
 - > Participer à l'animation culturelle du territoire

Axe 1 : Favoriser l'accès à des contenus numériques de qualité

Sélectionner et promouvoir des ressources sur le web

- Assurer une veille concernant ces ressources
- Mises à jour régulières du portail multimédia et ses contenus pédagogiques, ludiques, de formations et d'actualité web

Développer des partenariats avec d'autres promoteurs de ces ressources

- Travailler en lien avec la médiathèque départementale
- Travailler en lien avec les plateformes web de référence, d'autoformation

Développer la curiosité des usagers

- Encourager l'usage d'un internet à valeur ajoutée
- Par la médiation et l'orientation des usagers sur le web
- Participer à la réalisation du coup de Fil, fascicule de valorisation des documents de la Filoche

Axe 2 : Aider les exclus du numériques à s'intégrer dans la e-société

Par la formation

- Proposer des sessions de formations aux usagers basiques de l'informatique par l'organisation de sessions Passeport Internet et Multimédia (PIM)
- Découverte de l'environnement informatique et des possibilités qu'il offre lors d'ateliers

Par l'orientation

- Accueillir et orienter les usagers les plus fragiles durant les ouvertures au public

Par un accès aux machines

- Permettre l'accès à un parc matériel moderne à des publics qui n'en ont pas les moyens
- Permettre un accès à des logiciels en valorisant les contenus libres et gratuits accessibles sur le web

Axe 3 : Développer les pratiques de niveau intermédiaire

Dans l'environnement internet

- Proposer des modules de découverte et de perfectionnement : navigation, méthodes de recherche, usage du courriel et des forums, sécurité sur le web...

Dans l'usage de logiciels

- En bureautique
- En publication assistée par ordinateur
- En retouche photographique

Axe 4 : Proposer des actions pour des publics plus confirmés

Modélisation et Impression 3D

- Permettre l'accès à des imprimantes 3D
- Donner les connaissances de base sur le principe d'impression 3D
- Développer des modules d'initiation à la modélisation sur logiciels libres

Montage vidéo

- Permettre l'accès à des logiciels semi professionnels de montage vidéo
- Mettre en place des ateliers de découverte des techniques de montage vidéo
- Valoriser les outils de montage vidéo libre

Programmation

- Familiariser le public aux principes de programmation informatique de manière ludique

Axe 5 : Autonomiser les usagers dans leurs pratiques numériques

Lutter contre l'obsolescence programmée

- Un service de première réparation et maintenance avec le Repair Lab
- Favoriser une démarche de réparation
- Limiter la genèse de déchets et favoriser le recyclage de pièces
- Orienter les usagers vers les boutiques locales de réparation de matériel
- Développer des actions de création et construction avec le Fab Lab

Proposer des actions en lien avec les problématiques quotidiennes

- Ateliers thématiques : domotique, utilisation de smartphone, achats sur internet, gérer son antivirus...

Donner un accès autonome aux ressources

- Via le portail multimédia
- Via les supports d'autoformation
- Via une prise en compte des problématiques d'accessibilité des usagers

Se positionner comme acteur de la formation des agents

- En interne à la CCMM
- En lien avec les autres collectivités du territoire
- En partenariat avec le CNFPT

Axe 6 : Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi

Accueil de publics cibles

- Développement de partenariat avec la mission locale, l'espace emploi, le pôle emploi et mise en place d'accueils spécifiques de leurs publics

Axe 7 : Valoriser les dimensions culturelles, éducatives et artistiques de l'outil informatique

Multimédia et projets scolaires

- Promouvoir les potentialités de l'espace multimédia auprès des établissements scolaires
- Accueillir les écoles sur une ou plusieurs séances en lien avec des projets de classes
- Proposer des modules de découverte de la programmation informatique
- Proposer des apprentissages sous forme ludique
- Donner les codes du bon usage d'internet, prévenir et protéger les enfants de leurs utilisations de l'environnement web

Travail avec les adolescents et pré-adolescents

- Développer des accueils spécifiques en lien avec les animateurs adolescents CCMM
- Développer des actions spécifiques avec les centres de loisirs

Participer aux cycles culturels thématiques

- En proposant des sélections de ressources multimédia complémentaires aux autres services pour le tout public (jeux, ressources pédagogiques...)
- par une participation aux accueils de groupes mutualisés avec les autres services

Prolonger les collections du service médiathèque

- Participer aux acquisitions d'ouvrages ayant attrait à l'informatique, aux nouvelles technologies, aux arts numériques
- Offrir, administrer et gérer l'accès des usagers aux supports d'autoformation
- Contribuer au travail sur l'offre musicale numérique

Découvrir les nouveaux média

- Développement d'actions liées à la réalité virtuelle
- Participer à la réalisation du coup de Fil, fascicule de valorisation des documents de la Filoche

Axe 8 : Jeu vidéo

Développer la pratique du jeu vidéo rétro et récent

- Déploiement de jeux, notamment en réseau, sur les ordinateurs
- Gestion d'un espace gaming
- Mise à disposition de consoles rétro et de nouvelles consoles
- Développer l'offre de jeux en matière de réalité virtuelle

Faire reconnaître le jeu vidéo comme média culturel et objet artistique

- Favoriser la découverte de jeux collaboratifs, fun et intelligents par une ligne éditoriale adaptée

Axe 9 : Travail en interservices

Développer des actions multimédia-jeu

- Création de jeux avec la ludothèque
- Co animation d'événements ludiques avec la Ludothèque

Développer des actions multimédia-médiathèque

- Développement des rendez-vous heures numériques
- Organisation d'événements jeux vidéo dans les médiathèques en réseau (travail sur des contenus nomades)
- Travail sur l'utilisation des tablettes et applications qui prolongent numériquement l'environnement littéraire
- Engager des projets autour de la musique dématérialisée
- Travailler sur le thème de l'éducation aux médias
- Engager des projets mêlant vidéo et culture cinématographique
- Travailler la question de l'usage des « écrans » chez les plus petits

Développer des actions dans le cadre de la programmation culturelle thématique

- Proposer des actions et des ressources variées en lien avec les thèmes développés dans les cycles culturels

Axe 10 : Impliquer

Développer des collaborations avec les acteurs locaux

- Valoriser et accompagner les initiatives locales dans le domaine multimédia
- Impliquer des acteurs locaux dans les actions développées à l'espace multimédia

Permettre l'implication de bénévoles dans le projet multimédia

- Dans le cadre d'ateliers et d'animations
- Dans le cadre de l'accueil du public sur les plages d'accès libre

LUDOTHEQUE



OBJECTIFS GENERAUX

- > Développer la culture du jeu pour tous
 - > Faire reconnaître le jeu comme activité et objet culturels
 - > Créer et tisser des liens sociaux
- > Participer à l'animation culturelle du territoire

Axe 1 : Favoriser et promouvoir le jeu libre

Le personnel, animateur et ludothécaire, a un rôle différent de celui de l'éducateur ou de l'enseignant. Il cherche avant tout à faire partager le plaisir de jouer. Il doit bien connaître les jeux pour donner l'envie de jouer. Il revoit régulièrement la conception du lieu et des espaces en fonction des adhérents, de leurs demandes et de leurs besoins à la Filoche et hors-les-murs.

- Favoriser et promouvoir le jeu libre et (re)donner le goût du jeu, le plaisir de jouer
- Concevoir un Cadre ludique avec des espaces de jeu pour les bébés, les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes âgées, valides et handicapés à la Filoche et hors-les-murs
- Etre en réflexion perpétuelle sur l'aménagement des espaces de jeu, leur cohérence et leur attractivité à la Filoche et hors-les-murs

Axe 2 : le jeu comme objet culturel -Valoriser le patrimoine ludique

- Concevoir un lieu ressource du Jeu
- Promouvoir l'objet ludique, transmetteur de culture, auprès des autres médias culturels
- Rester attentif à l'actualité ludique et se former à d'autres pratiques ludiques
- Acquérir des jeux nouveaux et des jouets neufs chez différents fournisseurs en fonction des projets menés et des besoins observés
- Acquérir, fabriquer et promouvoir des jeux traditionnels issus du patrimoine mondial
- Concevoir des animations et des projets en partenariat avec les autres services de la Filoche (développement culturel, médiathèque et espace multimédia).

Axe 3 : Le jeu comme objet culturel - Travailler en inter-service

- Nourrir les cycles thématiques avec des propositions ludiques
- Mettre régulièrement des jeux en lumière
- Participer aux accueils des groupes mutualisés avec les autres services de la Filoche
- Contribuer à la découverte d'autres cultures par le jeu
- Participer à la réalisation du coup de Fil, fascicule de valorisation des documents de la Filoche

Axe 4 : le jeu comme outil culturel - Animer le territoire

- Rendre les lieux ludiques à la Filoche et hors-les-murs
- Etre identifiée comme une ludothèque itinérante de la Filoche
- Créer des instants ludiques pour tous et partout sur le territoire
- Répondre aux demandes sur l'animation en général et sur le jeu en particulier
- Concevoir des animations et des projets en partenariat avec les autres services de la Filoche (Développement culturel, médiathèque et espace multimédia), d'autres services de la Communauté de communes Moselle et Madon (ex : Service jeunesse, RAM ...) et les acteurs locaux du territoire (Ecoles, associations, structures institutionnelles...)
- Entretenir le réseau de partenaires locaux (anciens et nouveaux)
- Acquérir des jeux nouveaux et des jouets neufs chez différents fournisseurs en fonction des différentes animations et des observations faites
- S'intégrer à des événements communaux, associatifs
- Intervenir au sein de structures (écoles, structures d'animation, lieu d'accueil personnes âgées...)

Axe 5 : le jeu comme outil culturel - Créer du lien entre les familles

Le personnel, parallèlement à son rôle d'animateur, est aussi accueillant. Il a une attitude bienveillante, il est à l'écoute et il observe.

- Favoriser les rencontres entre les habitants du territoire issus de classes sociales, de cultures et de générations différentes.
- Favoriser les relations entre les adultes, entre les enfants et entre les adultes et les enfants.
- Faciliter l'insertion des nouveaux foyers sur le territoire et l'insertion des personnes précaires et en difficulté
- Concevoir des lieux accueillants, interculturels et intergénérationnels autour du jeu
- Accueillir toute personne, quels que soient son âge, sa culture, sa classe sociale, ses différences...à la Filoche et hors-les-murs

Axe 6 : le jeu comme outil culturel - Créer du lien au sein des familles

- Participer à la socialisation des parents et des enfants
- Offrir les conditions pour favoriser le dialogue dans les familles et la relation parent-enfant
- Développer, à travers le jeu, le plaisir d'être ensemble, des habitudes de règles et le mieux vivre ensemble
- Accueillir les enfants accompagnés d'un parent, d'un grand-parent ou d'une personne majeure

Axe 7 : Reconnaître et valoriser les compétences de chacun

- Impliquer des adhérents et des partenaires dans le fonctionnement de la ludothèque et dans les animations spécifiques, évènementielles (Soirées jeux, animations hors-les-murs, Semaine du Jeu...)
- Concevoir des ateliers qui favorisent les échanges de savoir-faire.
- Concevoir un lieu où chacun puisse exprimer ses compétences et mobiliser des bénévoles au projet
- Valoriser des compétences individuelles au travers du jeu, qui ne le seraient pas forcément dans la vie quotidienne

ACTION CULTURELLE



OBJECTIFS GENERAUX

- > Développer une programmation culturelle de qualité
 - > Favoriser l'accès à la culture pour tous
 - > Participer à la construction des citoyens
 - > Soutenir l'action culturelle par la médiation
 - > Favoriser la cohésion sociale sur le territoire
- > Participer à l'animation culturelle du territoire

Axe 1 : Développer une programmation thématique

Des thèmes choisis

- Des thèmes renouvelés à chaque saison
- Choisis pour leur lien avec l'actualité, les questions de société qu'ils abordent, leurs vertus éducatives
- Des thèmes porteurs de valeurs citoyennes
- Des thèmes qui font échos à des initiatives locales et à la politique générale de la CCMM
- Des propositions concertées avec l'ensemble de l'équipe des services culturels en lien avec les autres services CCMM et les élus
- Une régularité des cycles cultures du monde favorisant la découverte de l'autre

Des cycles de programmation réguliers et de durée moyenne

- Une déclinaison des thèmes durant une saison culturelle de septembre à juillet
- Une durée d'environ 3 mois pour un cycle comprenant une période de vacances scolaires pour chacun
- 3 thèmes abordés par saison culturelle

Permettre l'implication des services culturels

- Des thèmes abordés de façon transversale au sein des équipements culturels en réseau
- Des thèmes choisis si des déclinaisons sont possibles d'expositions, en termes de jeu, d'univers multimédia, de lien avec les ressources de la médiathèque, de spectacles et autres événementiels
- Des choix de thèmes faits environ 1 an en amont du déroulement des cycles
- Des contenus de programmation élaborés environ 4 à 6 mois en amont du déroulement ce qui permet notamment d'anticiper les accueils de groupes afférents

Une communication unifiée

- Intégration de l'ensemble des rendez-vous du cycle dans la même rubrique du programme pour permettre un parcours thématique facilité aux usagers

Axe 2 : Une programmation pour tous

Des domaines éclectiques

- Toucher des publics différents par divers domaines explorés : les sciences, courants artistiques, histoire, sujets sociétaux, cultures du monde, pop-culture
- Une programmation qui fait régulièrement le lien, direct ou indirect, avec l'histoire et le patrimoine local

Des formes variées

- Découvrir toutes les formes artistiques dans une programmation d'événements résolument mixte : musique, cinéma, danse, conte, concert, théâtre, formes marionnettiques et lors d'expositions de formes variées : photographie, installation, sculpture, expositions pédagogiques, illustrations, vidéo, textes,
- Des événements de petite jauge ou en jauge moyenne
- Des événements participatifs, inaugurations, concours, restitution de travaux d'école...
- Des événements organisés dans divers espaces de la Filoche et du réseau ou hors les murs

Pour les petits, les grands et les familles

- Permettre un équilibre entre rendez-vous pour très jeune public, jeune public et public ados-adultes
- Programmer majoritairement des rendez-vous tout public pour favoriser la rencontre des générations

Accessibilité

- Une programmation populaire au sens où elle n'exclut personne avec une majorité d'événements/expositions « grand public » tout en laissant une large part à la découverte et aux publics dits « motivés »
- Une exigence de qualité, d'innovation et d'originalité dans la programmation, conciliée à l'accessibilité au plus grand nombre
- Des rendez-vous pour apprendre toujours envisagés avec une approche grand public

Des créneaux de programmation diversifiés

- Des rendez-vous en soirée, en après-midi, en matinée ou le Week-end
- Des horaires de rendez-vous qui prennent en compte les disponibilités des publics auxquels ils s'adressent

Axe 3 : Accompagner les publics par la médiation

Proposer des accueils et des médiations spécifiques pour les écoles

- Programmer des séances spécifiques de spectacles, concerts, visites d'expositions et autres événements pour les classes
- Développer des programmes d'accueil clairs s'appuyant sur des fiches-projets
- Préparer au mieux le public par l'organisation de séances préparatoires en classe
- Permettre des échanges avec les enseignants et les élèves lors des accueils
- Permettre la participation des élèves en prolongeant les expositions par des ateliers créatifs
- Impulser des démarches d'accueils mutualisés interservices et les coordonner

Proposer des visites d'expositions et des médiations spécifiques pour les autres publics

- Travailler en direction des structures petite enfance
- Travailler en lien avec les animateurs ados en réseau et les centres de loisirs
- Programmer des séances spécifiques pour le public sénior
- Programmer des séances spécifiques pour les publics fragilisés, notamment le public FLI et FLE et en situation de handicap psychique, mission locale...

Proposer des visites d'exposition et des médiations spécifiques pour les familles

- Organiser des visites courtes parents-enfants avec le tout public présent à la Filoche
- Favoriser l'appropriation des espaces d'exposition par ce public

Allez en direction des structures du territoire

- Développer des opérations de communication-médiation en direction des partenaires (écoles, centres de loisirs, structures médico-sociales...) et les rencontrer régulièrement pour présenter les possibilités offertes par les services culturels et développer des collaborations

Promouvoir et accompagner

- Concevoir des outils de médiation durable pour les publics (Livret...guide...)
- Impliquer les publics dans la vie des services
- Participer à la réalisation du coup de Fil, fascicule de valorisation des documents de la Filoche

Axe 4 : Convivialité échange et lien social

Petits espaces et proximité

- Des accueils en petites jauges (de 15 à 80 personnes pour la plupart des évènements) qui permettent une relation de proximité entre usagers et équipe
- Des rencontres et des discussions entre habitants facilitées par ce cadre intimiste
- Une proximité des artistes avec le public et des échanges facilités, encouragés et organisés par l'équipe

Le sens de l'accueil

- Un soin particulier apporté à l'accueil des usagers, avec simplicité, bienveillance et convivialité
- Un accueil chaleureux et professionnel des compagnies et artistes invités pour une collaboration fructueuse sur chaque évènement
- Organisation de lancement-vernissage pour chaque cycle thématique permettant des temps de convivialité, la rencontre des artistes et l'accueil d'un public élargi

Axe 5 : A la Filoche et au-delà

Développement d'actions à la Filoche

- Lieu le plus adapté techniquement pour la majeure partie de la programmation

Programmation dans les médiathèques en réseau

- Des spectacles de petite forme et techniquement autonomes, des rencontres et des expositions régulièrement organisées dans les antennes

Quelques actions dans d'autres lieux

- Quelques événements programmés dans les salles municipales
- Des événements hors les murs, en plein air, notamment durant la période estivale

Axe 6 : Travail en partenariat et une dimension locale

Artistes locaux et associations locales

- Recherche systématique de ressources locales (territoire CCMM, puis département, puis région, puis national) pour nourrir les cycles thématiques en matière d'expositions, de spectacles, d'interventions sur les conférences ...
- Création d'événements et de cycles en co-production avec des associations locales
- Cartes blanches régulières à des organisateurs locaux
- Mises à disposition régulières de l'équipement Filoche pour des actions socioculturelles

Travail en inter-service

- S'appuyer sur les compétences et ressources de chacun des services culturels
- Construire et développer des contenus en interne (animations culturelles, animations ludiques, expositions)
- Collaborer avec les autres services communautaires pour bénéficier de leurs expertises

Bénévoles

- Travail en collaboration avec des bénévoles au sein des services médiathèque et ludothèque dans le cadre des actions culturelles
- Développement d'actions impliquant des bénévoles au sein de l'espace multimédia sur certains ateliers

Collaboration particulière avec l'école de musique Moselle et Madon

- Accueils réguliers des happenings musicaux (interventions/auditions musicales des élèves dans tous les espaces de la Filoche)
- Accueils d'auditions
- Montage de concerts pédagogiques
- Accueils des assemblées générales

Collaboration particulière avec la Cie Histoire d'Eux

- Montage réguliers de projets avec la Cie : ateliers, aides à la mise en scène de projets des bénévoles,
- Accueils des créations de la Cie

Axe 7 : Une programmation qui se doit de prendre en compte les autres offres du territoire pour en être complémentaire

Centre culturel Jean L'Hôte

- Une jauge de spectateurs bien plus importante que celle de la Filoche
- Un projet culturel qui s'apparente à une salle de diffusion
- Des spectacles d'envergure nationale (permis par une billetterie tarifée)

La programmation développée par les associations

- Une offre en musiques actuelles : Festival Versolid'air, Festival Lapalette, Festival RockFortFest, Festival révélation, Broc'n'Roll, fêtes de la musique, les concerts de l'école de musique Moselle et Madon ...
- Une offre de spectacles : Festival Néofolies, saison des petites Fugues de Chaligny, le festival amateur de Frolois, le petit théâtre de Bainville, le festival Chavirire, les Fées minines...

Des expositions et des talents locaux

- Des salons, des concours et des événements : Artistes néodomiens, Peinture et patrimoine Lorrain, Salon d'art de Maron et Messein, concours de peinture rapide, Coup de balai chez les artistes, salon du livre de Chaligny...

La valorisation du patrimoine et de l'histoire locale

- Les projets réguliers développés par l'APMM, les actions développées sur le site du carreau de la Mine avec l'APCI, Les événements locaux des journées du patrimoine, les actions ponctuelles : association patrimoine de Frolois...

Les fêtes communales et la période printanière et estivale

- Les fêtes populaires qui se sont développées dans la majeure partie des villages donnent également lieu à des programmations culturelles (Météo oblige, une partie importante des événements dans les communes est organisée en mai-juin-juillet. La programmation d'évènements à la Filoche et dans le réseau est ainsi réduite sur cette période)

ACCOMPAGNER LES PROJETS LOCAUX

FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES



OBJECTIFS GENERAUX

- > Conseiller et orienter
- > Cofinancer des actions culturelles
- > Participer au développement de l'animation culturelle du territoire

Axe 1 : Proposer un dispositif clair et accessible

Un dispositif qui soutient exclusivement les projets locaux

- Seules les associations ayant leur siège social sur le territoire de la communauté de communes Moselle et Madon peuvent être soutenues

Un règlement et un formulaire, une plaquette de promotion

- Des règles de dépôt des dossiers en adéquation avec la réalité d'organisation des associations
- Des pièces complémentaires limitées
- Un formulaire type facilement accessible et utilisable

Des élus relais de la démarche

- Une commission culture qui instruit les dossiers 3 fois par an
- Des élus qui font relais du dispositif dans leurs communes

Axe 2 : Aide au montage de projet

Aspects budgétaire, réglementaire, technique et artistique

- Rencontrer les porteurs de projets, à leur demande ou lorsqu'un dossier est incomplet
- Les aider à mieux évaluer recettes et dépenses et à construire un budget équilibré et tenable
- Structurer une demande de subvention, orienter vers d'autres dispositifs d'aide
- Rappeler, si nécessaire, les règles en matière de droits d'auteurs, de sécurité, de demande d'autorisations...
- Orienter si besoin les porteurs de projets vers des régisseurs techniques
- Orienter si besoin vers des solutions en terme de parcs matériels
- Aider à estimer les besoins techniques
- Orienter si besoin les porteurs de projets vers des compagnies, des musiciens ou tout autre intervenant artistique

Axe 3 : Créer du réseau

Favoriser les connexions avec d'autres projets locaux

- Repérer les collaborations possibles entre structures du territoire et les favoriser

Axe 3 : Soutenir financièrement

Co-financement

- Proposer un soutien financier aux projets culturels associatifs complémentaire au soutien apporté par la commune d'appartenance

Enveloppe partagée

- Répartir équitablement l'enveloppe annuelle de subvention entre les projets
- Aider au démarrage de projets ou assurer un soutien annuel à des manifestations annuelles
- Accompagner des projets de petite dimension souvent exclus des autres dispositifs de soutien

Axe 4 : Valoriser les actions**Porter des projets à la connaissance des élus**

- Par l'examen des dossiers en commission culture
- Lors du passage des dossiers en conseil communautaire
- Par le lien induit par le nécessaire co-financement avec la ville
- Dans les rapports d'activité

Communication

- Relais régulier des événements dans les pages du programme de la Filoche
- Affichage

APPRENTISSAGE ET ANIMATION MUSICALE

ECOLE DE MUSIQUE MOSELLE ET MADON



OBJECTIFS GENERAUX

- > Permettre l'accès à une formation musicale de qualité
- > Développer des actions de sensibilisation à la musique
- > Participer au développement de l'animation culturelle du territoire

Axe 1 : Collaboration avec une association

Une collaboration construite dans le temps

1990 : L'AMIS (Association Musicale Intercommunale du Secteur)

2004 : La CCMM intervient par le biais d'une convention et soutient financièrement la structure en difficulté, qui devient Ecole de Musique Moselle et Madon.

- Mécanisme de financement compliqué (communes + CCMM + Neuves-Maisons)
- Ne cadre pas le fonctionnement de l'E3M à proprement parler.

2011 : nouveau partenariat avec l'E3M cadré par un contrat d'objectifs de 3 ans qui :

- Précise le rôle de l'E3M dans l'animation du territoire
- Précise les axes principaux du projet d'établissement de l'E3M notamment sur les volets « pratique collective » et sensibilisation du jeune public.
- Clarifie les financements alloués par les collectivités locales (CCMM + Neuves-Maisons)
- Définit des modalités de circulation de l'information entre l'E3M et la CCMM et instaure un comité de pilotage de l'E3M, composé d'administrateurs de l'école et d'élus de la commission culture.

2014 : Signature d'un avenant qui prolonge le contrat d'objectifs d'un an supplémentaire

2015 : Mises à jour du contrat d'objectifs portant sur :

- La subvention communautaire versée à la structure
- Les actions E3M comprises dans le contrat d'objectifs
- La durée du contrat d'objectifs

Un contrat d'objectifs

Les axes principaux sont les suivants :

- La pérennisation de l'enseignement musical sur le territoire et son accès au plus grand nombre
- la maîtrise des modalités de financement et le choix des orientations principales
- Un mode de gouvernance transversal entre les élus E3M et CCMM via le comité de pilotage
- Une présence de l'école de musique « hors les murs »
- Une communication concertée et co portée sur les activités développées
- Signé pour une durée de 6 ans (2015-2021), il précise les attentes des élus :
- En matière d'enseignement musical, de sensibilisation à la musique et d'animation du territoire
- Il définit l'enseignement musical comme élément central de l'activité de l'E3M.
- confirme la méthode d'apprentissage collective comme pilier du projet pédagogique
- Décrit un dispositif de sensibilisation à la musique en milieu scolaire, optimisé pour 600 enfants/an et éprouvé en 2013
- Engage l'E3M dans un système de tournée musicale annuelle d'une douzaine d'événements, déployés sur le territoire, permis par la pédagogie collective

- Réaffirme le mode de gouvernance actuel, le mode de restitution des actions aux élus communautaires et le rôle du comité de pilotage
- Révise la subvention allouée à l'E3M

Axe 2 : Mission générale

- L'école de musique est une structure culturelle et éducative.
- Elle a pour mission de former des musiciens susceptibles d'intégrer des ensembles de pratique amateur, pour lesquelles elle constitue un lieu de ressources pédagogiques et artistiques.
- Elle sensibilise également la population à la pratique musicale, et met également en place des formules de découverte de la musique dans une logique d'initiation et de loisir.
- Elle participe, au travers d'animations pensées avec ses partenaires, à la vie culturelle du territoire.
- Elle s'appuie sur des équipes pédagogiques compétentes, investies dans le projet de l'école, et propose des cursus axés sur la formation musicale de l'élève, l'apprentissage collectif d'instruments et la pratique d'ensemble.
- Elle développe un projet d'établissement cadré et partagé avec ses partenaires.

Axe 3 : Pédagogie collective

- Développée de manière innovante depuis 2010
- Permet de développer des projets de groupes musicaux, de travailler des répertoires restituer ensuite au public en concert
- Favorise la cohésion entre élèves et entre professeurs
- Rationalise la présence des professeurs devant les élèves
- Permet de générer 3 heures hebdomadaires d'activités par élève
- Engendre des économies d'échelle importantes

Axe 4 : Ancrage local

- Une école ouverte à la participation des habitants dans la vie de l'association
- Des liens tissés avec de nombreux acteurs locaux dans le cadre de projets divers
- Des collaborations régulières avec les services culturels CCMM et des actions qui investissent la Filoche
- Des actions de sensibilisation à la musique engagée avec les écoles du territoire
- Une tournée de concerts organisés dans les communes chaque année

FAVORISER LA CREATION
RESIDENCES A LA FILOCHE
RESIDENCE A LA FABRIQUE DES CLAIRS CHÊNES
Convention de partenariat avec la compagnie Histoire d'Eux



OBJECTIFS GENERAUX

- > Soutenir la création des compagnies locales
- > Travailler dans une logique partenariale, bénéfique pour le territoire
- > Créer un réseau d'acteurs impliqué dans la dynamique culturelle CCMM
- > Participer au développement de l'animation culturelle du territoire

Axe 1 : Accueillir des créations à la Filoche

Micro résidence des compagnies

- Répondre à un besoin des compagnies locales (territoire CCMM, région) en termes de lieu de travail de petite échelle avec un lien possible avec le public
- Développer une collaboration profitable aux deux parties : peu ou pas de coût pour la CCMM et les artistes pour un apport culturel et artistique partagé
- Mettre à disposition les locaux et les dispositifs techniques de la salle de spectacle au maximum 5 fois par an et en fonction des autres activités de l'équipement
- Accueillir professionnellement les projets et favoriser les liens avec l'équipe Filoche
- Favoriser la visibilité du travail en cours grâce aux divers outils de communication de la Filoche
- Profiter de la présence des artistes pour organiser des rencontres avec les publics : actions culturelles, présentation d'étapes de travail en sortie de résidence
- Articuler si possible ces résidences avec les cycles thématiques de programmation
- Veiller à la qualité des projets accueillis et soutenus

Travail avec des auteurs

- S'appuyer sur les dispositifs de résidence d'auteurs (DRAC-Région) pour engager des actions privilégiées avec ces derniers, sur des durées moyenne termes (3-6 mois)
- Favoriser le travail d'écriture et travailler parallèlement avec les auteurs accueillis sur des actions culturelles au profit des publics locaux

Programmation culturelle

- Accueillir des artistes locaux dans la programmation, notamment des plasticiens, photographes, graphistes et illustrateurs,

Axe 2 : Travailler sur du moyen terme avec une compagnie professionnelle implantée sur le territoire

Une sollicitation

- Après 15 ans d'intervention en matière culturelle, la CCMM est un territoire identifié comme portant un projet culturel fort.
- La Cie histoires d'eux (théâtre-marionnette) sollicite la CCMM en 2014 pour s'implanter sur le territoire pour y mener des projets en collaboration avec les services communautaires, bénéficier d'une dynamique structurée impulsée par le service culturel, bénéficier d'une mise à disposition de locaux

L'intérêt pour le territoire

- Accueillir une compagnie portée sur les actions culturelles et le lien avec les publics (formations, ateliers, co-écriture de spectacle...) ce qui est en phase avec l'orientation donnée au projet culturel CCMM.
- Le « support marionnette » n'est pas représenté sur notre territoire. C'est un excellent support artistique accessible à tous les âges.
- Un travail sur du moyen terme qui permet d'ancrer les projets
- Une compagnie en mesure de porter des projets en propre et par la même d'émarger à des dispositifs de financement auxquels la CCMM n'a pas accès en tant que collectivité
- La Cie fait partie d'un réseau d'acteurs culturels dont pourrait bénéficier le territoire

Convention de partenariat

- Etablie en 2015 pour 3 ans son prolongement est soumis en 2018 aux élus
- Ce document fixe l'objet, la durée, les moyens nécessaires à sa réalisation et les conditions du partage de ces moyens entre les partenaires.
- Le partenariat permet à la Cie :
 - >De disposer gracieusement de locaux (La fabrique des clairs Chènes) pour son travail de création et de développer de projets artistiques de partenaires
 - >De bénéficier d'un soutien technique par les services de la CCMM dans le cadre des actions développées sur son territoire (aspects communication, technique, matériel, coordination...)
- Le partenariat permet à la CCMM :
 - >De bénéficier d'interventions artistiques à tarif préférentiel de la Cie (diffusion, ateliers et actions culturelles) sur le territoire
 - >De co construire / co produire des actions culturelles avec la Cie visant à répondre aux objectifs des deux structures

Les actions attendues

- Permettre en moyenne la réalisation d'une vingtaine d'actions sur le territoire sur une durée de 3 ans (représentations de spectacles, conseils artistiques à des acteurs du territoire, d'encadrement d'ateliers, d'actions artistiques commandées.
- Permettre en moyenne la création d'une dizaine de projets artistiques portés par la Cie Histoire d'Eux et d'autres compagnies et artistes partenaires

LES MOYENS D' ACTIONS

EQUIPE PROFESSIONNELLE ET BENEVOLES

LES EQUIPEMENTS, LES OUTILS ET LES RESSOURCES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT



L'équipe professionnelle est composée de :

- 1 poste de direction des services culturels et de la Filoche
- 1 poste d'agent de développement culturel chargé de programmation/production
- 1 poste de chargé de médiation / animation multimédia
- 1 poste d'animateur multimédia
- 9 postes au sein du service médiathèque
- 3 postes au sein du service Ludothèque
- 1 poste d'accueil et administratif

> Services supports de la collectivité (communication, SI, comptabilité, gestion bâtiment...)

> Des collaborations régulières avec les autres services CCMM (jeunesse, sport, développement local, communication, habitat, prévention des déchets...)

> 3 à 4 stagiaires (niveau universitaire) accueillis par saison

> 4 stagiaires (niveau 3^{ème}) accueillis par saison

A ceci s'ajoute une équipe de bénévoles composée de :

- Près de **40** bénévoles impliqués dans le réseau de médiathèques
- 2 bénévoles impliqués à la ludothèque
- 2 bénévoles à l'espace multimédia

Les équipements et ressources

Espace culturel la Filoche :

Environ 2 000 m² destinés à :

Médiathèque

Ludothèque

Espace multimédia

3 espaces de diffusion dont une salle de spectacle équipée

5 bibliothèques de proximité :

Espaces d'environ 35 m² à 120 m² à :

Bainville-sur-Madon, Flavigny-sur-Moselle, Méréville Pulligny et Richardménil

Environ 60 000 documents

Environ 800 jeux

Une offre de jeux vidéo et support numériques

Communication

Un programme trimestriel

Distribution dans tous les foyers CCMM, dans différentes structures et lieux du et autour du territoire

Editions et distribution d'affiches et flyers par évènement

Un site internet comprenant

Présentation détaillée des services et les informations pratiques associées

Les actualités des services

Le téléchargement possible de tous les documents de la structure

Agenda

Système de réservation des évènements avec rappels des évènements

Catalogue médiathèque, ludothèque et portails multimédia

1 newsletter mensuelle

Présence quotidienne sur FaceBook

Couvertures médias régulières

Presse quotidienne

Emissions de radio

Reportage France 3

Parution dans presse spécialisée

Des parutions dans les magazines communaux et les supports de communication de la communauté de communes Moselle et Madon

Budget de fonctionnement

BUDGET GLOBAL ACCOMPAGNEMENTS ASSOCIATION

Environ 150 000 € (*FIC + E3M*)

BUDGET GLOBAL PROGRAMMATION TOUS SERVICES

Environ 65 000 € (*Cachets, Accueil, Communication, Technique*)

BUDGET GLOBAL FONCTIONNEMENT LIEUX

Environ 100 000 € (*télécom, fluides, entretien, chauffage, maintenance...*)

BUDGET ACQUISITION MEDIATHEQUE

Environ 60 000 €



FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

Règlement

ARTICLE 1 - OBJET

Le Fonds d'initiatives culturelles (FIC) est un dispositif initié et porté par la communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) qui vise à soutenir le financement de projets culturels organisés en Moselle et Madon portés par des associations du territoire CCMM.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'attribution d'une aide financière aux projets culturels associatifs.

ARTICLE 2 – PRINCIPE GENERAL

La CCMM n'a pas vocation à subventionner le fonctionnement annuel des associations du territoire, mais bien des projets ponctuels menés par ces mêmes associations. Le FIC est un instrument d'aide au lancement de projet et à l'innovation et non un moyen de pérennisation des projets.

ARTICLE 3 - CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour bénéficier du FIC, les associations organisatrices et les projets mis en œuvre doivent répondre aux critères suivants :

- L'association doit avoir son siège social sur l'une des 19 communes du territoire CCMM.
- La ou les actions concernée(s) par le dossier FIC doivent se dérouler sur le territoire CCMM, ou, à défaut, concerner des habitants du territoire.
- Le projet doit être soutenu financièrement par la ville de résidence ou la commune d'accueil du projet.
- Le projet doit revêtir une dominante culturelle, au travers d'actions de diffusion, de création ou de formation artistique.

Les projets ayant trait au patrimoine et à l'histoire du territoire sont également éligibles à partir du moment où il s'agit de projets événementiels. Par contre, les demandes concernant des travaux de restauration du patrimoine mobilier ou immobilier ne pourront être soutenus via le FIC.

- Les projets étant le résultat d'une activité pédagogique (spectacle de musique, de danse... de fin d'année scolaire) ou les fêtes traditionnelles (type fête de la musique, Saint Nicolas...) n'entrent pas dans le cadre de ce dispositif.
- La récurrence d'un projet n'est pas une condition d'éligibilité. Il n'y a pas de caractère automatique au soutien d'une action qui aurait déjà eu lieu.
- Une attention particulière sera portée aux actions inter-associatives qui permettent de créer des liens entre les associations locales, aux actions intergénérationnelles, aux actions qui permettent le rapprochement d'habitants de plusieurs communes, aux projets permettant d'intégrer les personnes les plus éloignées du champ culturel, aux projets ouverts à l'ensemble des habitants de la CCMM.

ARTICLE 4 - PROCEDURE

- L'association doit remplir le formulaire de demande de subvention FIC accessible via le site de la Filoche www.la-filoche.fr et transmettre l'ensemble des pièces justificatives demandées, par voie numérique ou postale, avant l'une des 3 dates butoirs fixées dans le présent règlement (cf. article 6).

ARTICLE 5 – PROCESSUS DECISIONNEL

1. Le dossier FIC est transmis au service culturel de la CCMM. Il est examiné. Des corrections et/ou des précisions peuvent alors être demandées s'il n'est pas complet ou ne respecte pas tout ou partie des critères d'éligibilité. Il importe donc de se rapprocher le plus en amont possible du service culturel de la CCMM afin que le projet puisse le cas échéant être approfondi pour répondre au mieux aux critères ci-dessus.

2. Le dossier est présenté à la commission culture de la CCMM dans laquelle siège des élus de chaque commune du territoire. Il est débattu et les élus de la commission culture donnent un avis favorable ou défavorable à l'octroi de la subvention. Le montant retenu par la commission culture n'est pas forcément celui sollicité par l'association. C'est un arbitrage prenant en compte la qualité du projet et le nombre de projets déposés par les associations.

3. Une proposition de délibération est soumise au conseil communautaire qui se réunit tous les mois. C'est l'instance de décision de la CCMM. Le conseil communautaire décide donc d'accorder une subvention de la communauté de communes à un projet sur proposition de la commission culture.

ARTICLE 6 – CALENDRIER

- Aucune demande de financement ne sera instruite par la commission culture si le projet s'est déjà déroulé. Autrement dit, il n'y a pas de financement d'un projet a posteriori.

- La commission culture examine les dossiers FIC 3 fois par an. 3 dates de dépôt de dossiers au titre du fonds d'initiatives culturelles sont fixées : 15 février – 15 juin – 15 octobre

- Une fois un dossier transmis au service culturel de la CCMM, il faut compter environ 2 mois après la date butoir pour obtenir une réponse officielle (le temps que le dossier passe en commission culture et en conseil communautaire).

- Le versement de la subvention intervient après la réalisation de l'événement sur présentation d'un bilan moral et financier de l'action pour laquelle le FIC a été sollicité.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

- Une fois le projet réalisé, l'association doit établir le bilan quantitatif, qualitatif et financier de l'action et le transmettre au service culturel de la CCMM. C'est la condition sine qua non au paiement de la subvention.

- L'association doit réaliser l'action pour laquelle elle est soutenue.

- L'association subventionnée s'engage à mentionner le partenariat avec la communauté de communes Moselle et Madon et à apposer son logo sur les supports de communication lié au projet.

ARTICLE 8 – MONTANT DE SUBVENTION

Pour permettre une bonne répartition de l'enveloppe FIC sur les projets culturels associatifs du territoire, plusieurs règles encadrent les montants alloués.

- Pour un projet dont le montant des dépenses prévisionnelles est compris entre 0 et 1 000€
> Le montant de la subvention FIC ne pourra excéder 30% du budget du projet.

- Pour un projet dont le montant des dépenses prévisionnelles est compris entre 1001€ et 2 500€
> Le montant de la subvention FIC ne pourra excéder 20% du budget du projet.

- Pour un projet dont le montant des dépenses prévisionnelles au-delà de 2501€
> Le montant de la subvention FIC ne pourra excéder 15% du budget du projet et sera plafonné à 1 500€.

Une même association peut déposer plusieurs projets durant une année civile mais le montant total annuel alloué ne pourra excéder 1 500 €.

CONTACTS

- Pour obtenir un conseil ou un soutien au montage du dossier ou toute information sur le dispositif FIC :
Direction des affaires culturelles de la CCMM - La Filoche, 90 rue René Cassin – 54230 Chaligny

03 83 50 56 60 - lafiloche@cc-mosellemadon.fr

- Communauté de communes Moselle et Madon
712 rue Nicolas Cugnot, 54230 Neuves-Maisons – 03 83 26 45 00